ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE, Paris
N° A 2553
10162/p

RAPPORT

SUR L'ANALYSE

DU ROB ANTISYPHILLITIQUE

DU SIEUR LAFFECTEUR.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE PH.-D. PIERRES,
Imprimeur de la Société Royale de Médecine.

M. DCC. LXXIX.

WELLCOME
LIBRARY

EXTRAIT DES REGISTRES
DE LA SOCIÉTÉ ROYALE
DE MÉDECINE.

LA Société Royale de Médecine ayant nommé M. Bucquet commiſſaire, pour examiner le Rob antiſyphillitique du ſieur Laffecteur, a entendu le rapport ſuivant:

Rapport ſur l'analyſe du Rob antiſyphillitique du ſieur Laffecteur.

LE ſieur Laffecteur a annoncé au public qu'il étoit poſſeſſeur d'un remède préférable à tous ceux qui, juſqu'à pré-

ſent, ont été employés dans le traitement des maladies vénériennes. Il a aſſuré en outre que ce remède ne contenoit pas de mercure ; & il a cité en preuve les analyſes qui en ont été faites, tant par M. d'Arcet, que par moi.

La première aſſertion du ſieur Laffecteur n'eſt pas parfaitement exacte. Les médecins qui ont été chargés de ſuivre les effets de ſon remède, ont déclaré à la Société Royale qu'ils avoient vu pluſieurs malades délivrés des ſymptômes vénériens les plus graves, peu de temps après l'uſage du rob antiſyphillitique ; mais ils ont ajouté que comme il n'étoit pas rare de voir diſparoître les ſymptômes de la maladie vénérienne ſans que le virus fût entièrement détruit, ils ne pouvoient prononcer ſur la guériſon parfaite & radicale des malades, à moins qu'il ne ſe fût écoulé un temps aſſez conſidérable pour conſtater la diſ-

parition abſolue de tous les ſymptômes & accidens, & le rétabliſſement complet des perſonnes qui avoient été traitées. Cette dépoſition, qui a été inſérée dans les regiſtres de la Société Royale, met le remède du ſieur Laffecteur au nombre de ceux qui font promptement diſparoître les ſymptômes de la maladie vénérienne; mais elle ne lui donne aucune préférence ſur les remèdes anciennement connus & dont l'adminiſtration eſt réglée par un homme habile & prudent.

La ſeconde aſſertion du ſieur Laffecteur, celle qui a pour objet la nature du rob antiſyphillitique, n'eſt pas plus conforme à l'exactitude des faits; je crois devoir les rétablir, & les préſenter tels qu'ils ſe ſont paſſés ſous les yeux de la Société.

M. Poiſſonnier des Perrieres, l'un des médecins chargés de ſuivre les effets du rob antiſyphillitique, ayant vu diſpa-

roître les ſymptômes vénériens les plus graves par l'uſage de ce remède, & ſoupçonnant qu'il contenoit du mercure, m'en confia une bouteille qu'il me pria d'analyſer.

Je ne trouvai à ce rob d'autre odeur & d'autre goût que ceux d'un miel chargé de la partie extractive de quelques plantes. En ayant mis ſur le feu dans un vaiſſeau découvert, il s'eſt bourſoufflé & a jetté beaucoup d'écume, comme il arrive à tous les miels. Le réſidu ſec que j'en ai obtenu n'a point blanchi une pièce d'or ſur laquelle je l'ai frotté. Ce rob étendu avec de l'eau diſtillée, & mêlé, ſoit avec la leſſive de ſel fixe de tartre, ſoit avec la diſſolution du ſel alkali volatil, n'a point donné de précipités mercuriels. Enfin un lame de cuivre trempée dans ce rob auquel j'avois ajouté quelques gouttes d'eau-forte, ne s'eſt point blanchie.

Fondé ſur ces expériences j'annoncai que je n'avois point découvert de mercure dans le rob antiſyphillitique que j'avois examiné ; mais j'ajoutai en même temps que la quantité de matière muqueuſe ſucrée qui entroit dans ſa compoſition pouvoit mettre obſtacle au dégagement du mercure, dans le cas où il y en auroit, ſur-tout ſi ce demi-métal y entroit en petite quantité, & dans l'état ſalin.

M. d'Arcet, qui avoit tenté de ſon côté quelques expériences à peu près ſemblables, avoit obtenu les mêmes réſultats & avoit prononcé avec la même réſerve. Enfin il ne réſultoit de nos analyſes rien autre choſe ſinon que nous n'avions pas trouvé de mercure dans le remède du ſieur Laffecteur, mais nous n'avons pas aſſuré qu'il n'en contenoit pas : j'avois même des raiſons de préſumer le contraire, & ces raiſons pa-

roiſſent fortifiées par les expériences que j'ai répétées depuis & dont une partie a été faite ſur deux pintes de rob antiſyphillitique que j'ai envoyé acheter chez le ſieur Laffecteur.

La pinte de rob antiſyphillitique pèſe deux livres deux onces ; ſa couleur eſt brune & obſcure ; ſon odeur eſt parfaitement ſemblable à celle de l'eſpèce de miel mercurial, connu ſous le nom vulgaire de ſyrop de longue vie : ſa ſaveur eſt cependant plus douce & moins amère ; ce que je crois dépendre de la nature des plantes qui entrent dans la compoſition du rob antiſyphillitique & qui n'entrent pas dans celle du ſyrop de longue vie. Enfin ce rob laiſſe dépoſer de lui-même une fécule griſe qui ſe réunit dans le fond des bouteilles dans leſquelles on le conſerve.

J'ai pris une livre du rob antiſyphillitique, je l'ai coupé avec autant d'eau

diſtillée; j'ai filtré le tout & j'ai obtenu ſur le filtre une matière épaiſſe, viſqueuſe & colante. Cette matière frottée ſur une lame d'or n'en a point altéré la couleur : il en a été de même du dépôt que forme le rob dans les bouteilles qui le contiennent. Les deux dépôts brûlés ſéparément entre deux lames d'or bien nettes n'en ont point changé la couleur.

J'ai mis huit onces du rob en diſtillation dans une cornue de verre au fourneau de réverbère ; j'ai pouſſé le feu avec beaucoup de ménagement pour enlever tout le phlegme & empêcher le bourſoufflement de la matière. Lorſqu'elle a été bien deſſéchée, j'ai augmenté le feu par degrés juſqu'à bien faire rougir la cornue; j'ai obtenu de cette opération un eſprit ſalin de couleur rouſſe, d'une odeur de caramel aſſez ſenſible, mais cependant fétide, enfin quelques gouttes d'huile empyreumatique & peſante.

L'eſprit ſalin contenoit un acide à nud & une aſſez grande quantité d'alkali volatil combiné avec cet acide. J'ai introduit le tout dans une cornue de verre dans laquelle j'avois mis deux onces de ſel fixe de tartre : au moment du mêlange il s'eſt fait une vive efferveſcence ; lorſqu'elle a été appaiſée, & que l'odeur acide a été entièrement diſſipée, j'ai diſtillé avec précaution, & j'ai retiré de l'alkali volatil pur, l'acide étant reſté engagé dans le ſel fixe de tartre. Cet alkali volatil faiſoit efferveſcence avec tous les acides & verdiſſoit le ſyrop de violettes. Le produit de la diſtillation, avant d'avoir été rectifié, faiſoit efferveſcence avec la leſſive de ſel fixe de tartre ; mais il n'a pas donné de précipité. Enfin ce même produit n'a altéré, ni la couleur de l'or, ni celle de cuivre que j'y ai fait tremper.

La cornue qui avoit ſervi à l'analyſe du rob étant refroidie & caſſée, je n'ai

pu appercevoir dans ſon intérieur aucun indice de mercure : elle contenoit ſeulement un charbon léger & ſpongieux, comme celui qui reſte après la décompoſition de tous les corps muqueux ſucrés.

J'ai partagé ce charbon en trois portions, l'une a été employée à frotter des lames d'or dont la couleur n'a point été altérée; j'ai fait macérer la ſeconde dans de l'eau-forte très-pure, & cet acide n'a point laiſſé dépoſer de mercure ſur une lame de cuivre que j'y ai fait tremper. Enfin la troiſième portion a été miſe dans un creuſet entre les charbons ardents pour être convertie en cendres; mais au bout de quatre heures d'un grand feu cette portion n'étoit pas incinerée, ce qui me fait croire que le corps muqueux ſucré qui fait la baſe du rob antiſyphillitique n'eſt autre choſe que le miel; car c'eſt ſur-tout par la difficulté de l'incinération qu'on diſtingue le miel d'avec

le ſucre qui donne les mêmes produits à l'analyſe.

Ayant pris quatre onces du rob antiſyphillitique coupé avec autant d'eau diſtillée, j'y ai verſé peu à peu une once de leſſive de ſel fixe de tartre, la couleur de la liqueur s'eſt obſcurcie, & au bout de douze heures elle avoit dépoſé un léger précipité que j'ai ſéparé par le moyen du filtre. Ce précipité frotté ſur une lame d'or ne l'a point blanchie.

J'ai partagé dans deux verres quatre onces du rob antiſyphillitique coupé avec autant d'eau diſtillée : j'ai verſé dans l'un des verres quelques gouttes d'acide nitreux, & dans l'autre quelques gouttes d'acide marin. J'ai enſuite plongé dans chacun de ces mêlanges une lame de cuivre parfaitement nette, & je les ai laiſſé ſéjourner pendant vingt-quatre heures. Au bout de ce temps les lames de cuivre parurent couvertes d'un ſédi-

ment blanc, ayant l'apparence mercurielle; mais ayant détaché ce ſédiment & l'ayant frotté ſur des lames d'or, elles n'ont point été blanchies; ce qui prouve que ce n'étoit point un ſédiment mercuriel. En effet, ayant fait tremper des lames de cuivre dans de l'eau pure légèrement acidulée, elles ſe ſont également couvertes d'un enduit blanchâtre ayant l'apparence mercurielle.

N'ayant pu dans aucune de mes expériences démontrer l'exiſtence du mercure dans le rob antiſyphillitique, je me garderai bien de dire que ce remède en contient; mais je ne crois pas non plus pouvoir aſſurer qu'il n'en contient pas: car il eſt très-difficile de ſéparer le mercure uni au corps muqueux ſucré & à la partie extractive ſavonneuſe des végétaux, ainſi que je l'avois avancé & qu'il réſulte des expériences ſuivantes.

Ayant pris huit onces de melaſſe cou-

pée avec autant d'eau diſtillée; j'y ai ajouté deux grains de ſublimé corroſif, la liqueur eſt devenue plus trouble, mais il ne s'y eſt formé aucun dépôt; ſa ſaveur même n'étoit pas ſenſiblement altérée, malgré la quantité conſidérable de ſublimé corroſif qu'elle contenoit.

J'ai mis quatre onces de ce ſyrop mercuriel en diſtillation dans une cornue de verre au fourneau de réverbère ; j'ai chauffé avec beaucoup de ménagement, pour enlever tout le phlegme & empêcher le bourſoufflement de la matière : lorſqu'elle a été deſſéchée, j'ai augmenté le feu par degrés juſqu'à bien faire rougir la cornue; j'ai obtenu par cette opération un eſprit ſalin de couleur rouſſe & d'une forte odeur de caramel avec quelques gouttes d'huile empyreumatique & peſante. Cet eſprit faiſoit une très-vive efferveſcence avec le ſel fixe de tartre & contenoit très-peu d'alkali vola-

til ; il n'a rien laiſſé précipiter par ſon mêlange avec la leſſive de ſel fixe de tartre, & n'a altéré ni la couleur de l'or ni celle du cuivre que j'y ai fait tremper.

La cornue qui avoit ſervi à cette analyſe contenoit un charbon plus léger & plus volumineux que le charbon du rob antiſyphillitique ; je l'ai également partagé en trois portions : la première a été employée à frotter des lames d'or dont la couleur n'a point été altérée. J'ai fait macérer la ſeconde dans de l'eau-forte bien pure, & des lames de cuivre trempées dans cette eau-forte n'ont donné aucun indice de mercure : enfin la troiſième portion placée dans un creuſet entre les charbons ardents s'eſt réduite, en moins de deux heures, en une cendre parfaite, le ſucre qui conſtitue la melaſſe étant beaucoup plus facile à incinerer que le miel.

Au reſte je n'ai pu découvrir de mer-

cure, ni dans le produit, ni dans le réſidu de mon ſyrop mercuriel; il n'y en avoit aucun veſtige, ni dans la cornue, ni dans le récipient.

J'ai partagé dans deux vaſes de verre, quatre onces de mélaſſe coupée avec autant d'eau diſtillée; j'ai ajouté à chaque quantité un grain de ſublimé corroſif; j'ai verſé dans l'un des mêlanges quelques gouttes d'acide nitreux, & dans l'autre quelques gouttes d'acide marin; j'y ai plongé des lames de cuivre parfaitement nettes : au bout de vingt-quatre heures ces lames étoient couvertes d'un ſédiment blanchâtre, ayant l'aſpect mercuriel. Ce ſédiment frotté ſur des lames d'or ne les a cependant pas blanchies; en effet il n'étoit produit que par l'action de l'acide ſur le cuivre.

J'ai verſé dans un vaſe de verre quatre onces de melaſſe, coupée avec quatre onces d'eau diſtillée, tenant en diſſolu-

tion un grain de ſublimé corroſif ; j'ai verſé peu à peu dans ce mêlange une once de leſſive de ſel fixe de tartre, il s'eſt formé un précipité d'autant plus abondant que la melaſſe pure peut être précipitée par l'alkali fixe. J'ai filtré la liqueur & j'ai ramaſſé avec ſoin le dépôt qui s'y étoit formé ; ce dépôt frotté ſur une lame d'or l'a blanchie très-légèrement.

Ayant ſubſtitué à la melaſſe l'eſpèce de miel mercurial connu ſous le nom vulgaire de ſyrop de longue vie, j'en ai mêlé huit onces avec huit onces d'eau diſtillée, tenant en diſſolution deux grains de ſublimé corroſif, le miel eſt devenu d'une couleur plus ſombre, mais ſa ſaveur n'a pas été ſenſiblement altérée. Je n'ai pu y découvrir de mercure, ni par l'analyſe au feu, ni par l'épreuve des lames de cuivre ; mais l'ayant précipité avec la leſſive de ſel fixe de tartre, j'en ai égale-

ment obtenu un précipité, d'autant plus abondant, que ce ſyrop pur eſt précipité par l'alkali fixe. J'ai ſéparé le précipité par le moyen du filtre, & en ayant fortement frotté une lame d'or elle s'eſt très-légèrement blanchie.

Le précipité mercuriel que j'ai obtenu en décompoſant par la leſſive de ſel fixe de tartre la melaſſe & le ſyrop de longue vie auxquels j'avois ajouté du ſublimé corroſif, paroît prouver que l'addition de l'alkali fixe eſt un moyen très-efficace de ſéparer le mercure maſqué par un corps muqueux ſucré, & qu'il en démontre l'exiſtence, même lorſqu'on ne peut le reconnoître, ni par le goût, ni par l'analyſe au feu, ni enfin par l'épreuve des lames de cuivre qu'on avoit regardée juſqu'à préſent comme le moyen le plus ſûr de découvrir cette ſubſtance. Cette expérience ſemble également prouver que le rob antiſyphillitique du ſieur Laf-

fecteur ne contient point de mercure, puiſque je n'en ai point pu précipiter par l'intermède le plus convenable : mais on ſe rappellera ſans peine que la quantité de ſublimé corroſif que j'avois ajouté, ſoit à la melaſſe, ſoit au ſyrop de longue vie, étoit très-conſidérable, puiſqu'elle étoit de deux grains ſur huit onces de chacune de ces ſubſtances. Cette doſe de huit onces étant celle que le ſieur l'Affecteur fait prendre à ſes malades dans l'eſpace d'une journée, il paroît impoſſible que ſon rob ſoit chargé d'une auſſi grande quantité de ſel mercuriel, aucun malade n'étant dans le cas de prendre par jour deux grains de ſublimé corroſif, ſans courir de très-grands riſques.

Deſirant donc voir combien on pourroit cacher de ſublimé corroſif dans un corps muqueux ſucré, ſans qu'il fût poſſible de le reconnoître, j'ai mêlé quatre onces de melaſſe avec autant d'eau diſ-

tillée, tenant en dissolution un demi-grain de sublimé corrosif; j'ai ajouté peu à peu à ce mêlange une once de lessive de sel fixe de tartre, il s'est fait un précipité abondant; mais ce précipité séché & frotté sur une lame d'or ne l'a point blanchie : le même précipité chauffé entre deux lames d'or n'en a point altéré la couleur.

La même expérience, répétée avec le syrop de longue vie, m'a donné les mêmes résultats.

Enfin j'ai coupé une pinte du rob antisyphillitique du sieur Laffecteur, avec une pinte d'eau distillée tenant en dissolution deux grains de sublimé corrosif; j'ai ajouté à ce mêlange quatre onces de lessive de sel fixe de tartre, il s'est fait un précipité assez abondant; mais ce précipité frotté sur une lame d'or n'en a point altéré la couleur.

Des expériences que je viens de détailler, je crois pouvoir conclure,

1°. Que je n'ai point retiré de mercure du rob antiſyphillitique du ſieur Laffecteur ; mais je ne dis point pour cela qu'il n'en contienne pas, puiſque je n'ai pu en découvrir dans ce même rob auquel j'avois ajouté deux grains de ſublimé corroſif par pinte.

2°. Que le corps muqueux ſucré, & particulièrement le miel, ou les ſyrops extractifs des plantes très-cuits ſont les meilleurs moyens de cacher le ſublimé corroſif, & de maſquer entièrement la ſaveur très-auſtère & très-nauſeabonde de ce ſel.

3°. Que l'addition de la leſſive de ſel fixe de tartre eſt un intermède très-propre à dégager le mercure maſqué par une liqueur ſyrupeuſe, mais que cet intermède n'a d'action, qu'autant que le ſel mercuriel ſe trouve dans la liqueur en quantité un peu conſidérable, comme il réſulte des expériences que j'ai faites ſur

des mêlanges qui contenoient juſqu'à huit grains par pinte, qu'au contraire ce moyen n'eſt plus auſſi efficace lorſque le ſel mercuriel contenu dans une pinte de liqueur ſyrupeuſe n'excède pas la doſe de deux ou trois grains.

Quoique je ne puiſſe pas aſſurer que le rob antiſyphillitique doive ſes propriétés au mercure qu'il peut contenir, je crois néanmois devoir faire obſerver que cela eſt poſſible, & que les malades qui prennent ce remède à la doſe de huit onces par jour, peuvent avaler depuis un demi-grain juſqu'à trois quarts de grain de ſublimé corroſif, & qu'en employant ſix bouteilles de rob pour un traitement on peut faire prendre aiſément dix-huit grains environ de ſublimé corroſif, quantité reconnue ſuffiſante pour faire diſparoître beaucoup de ſymptômes vénériens, ſur-tout lorſque le remède eſt ſagement adminiſtré, qu'il ne

produit pas d'évacuations trop fortes & que ſon action eſt ſoutenue par un régime convenable.

La Société a approuvé le Rapport ci-deſſus, & pour ſatisfaire aux Queſtions de ſes Correſpondans, elle a deſiré qu'il fut imprimé. Elle a arrêté : 1°. Que le rob antiſyphillitique ſera préparé devant les Commiſſaires qu'elle a nommés, & qui ſe procureront eux-mêmes les drogues néceſſaires à ſa compoſition, conditions auxquelles le ſieur Laffecteur ne s'eſt pas refuſé. 2°. Que le rob antiſyphillitique préparé par les Commiſſaires qu'elle a nommés, ſera adminiſtré à des malades attaqués de vice vénérien ; afin de pouvoir porter un jugement aſſuré ſur ſa compoſition & ſur ſes propriétés, d'après des expériences exécutées avec les plus grandes précautions.

Je certifie que le préſent Rapport eſt fidèlement extrait des Regiſtres de la Société.

Fait au Louvre ce 2 Mars 1779.

Signé VICQ D'AZYR, *Secrétaire perpétuel.*